

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**2 Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200069748-20240709-D2024-6-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

**délibération :**  
**D\_2024\_6\_19**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 27

Votants : 32

**Objet : Déchets Adhésion**  
**groupement commandes**  
**fourniture abri-bacs,**  
**collecte et traitement**  
**déchets**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 09 juillet à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

**Titulaires :** Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur CLEMENT Philippe

**Pouvoirs :**

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc  
Monsieur BARATON Yvon a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis  
Monsieur FRADIN Jacques a donné pouvoir à Madame GUITTON Sylvie  
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine  
Madame TAVERNEAU Danielle a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

**Absent(s) :** Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle, Monsieur SIRAUD Pierre

**Excusé(s) :** Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Monsieur FRADIN Jacques, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick

**Secrétaire de Séance :** Madame Christiane BAILLY

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, la Communauté de Communes Mellois en Poitou et la Communauté de Communes Val de Gâtine ont décidé de mettre en place une collecte en apport volontaire des biodéchets sur une partie de leur territoire.

Afin d'optimiser les coûts et répondre au mieux aux besoins des usagers, un groupement de commandes est constitué dans le but de réaliser une consultation pour la fourniture d'abri-bacs, la collecte et le traitement des biodéchets.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement est chargé d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, ce qui comprend toutes les opérations relatives à la préparation et la passation du marché à venir jusqu'à sa notification.

Il est donc proposé d'adhérer au groupement de commandes et de signer la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement et prévoit notamment la désignation du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine comme coordonnateur du groupement de commandes. A ce titre, il exercera les missions suivantes :

- Publication du marché
- Coordination de l'organisation administrative du marché
- Garantir la bonne exécution du contrat

Les frais de publication du marché sont répartis entre chaque collectivité au prorata de la population. Le coordonnateur effectuera l'appel de fonds correspondant auprès de chaque membre.

Une commission d'analyse des offres et candidatures est créée. Elle comprend un ou plusieurs représentants de chaque membre du groupement, chacun ayant voix consultative. Chaque membre du groupement pourra proposer

des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché.

Vu le Code la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu l'exploitation de la compétence collecte et traitement des déchets par la régie dénommée SICTOM sur une partie du territoire

Vu la délibération n°D\_2024\_2\_8 du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024 relative à l'approbation d'un schéma territorial pour la mise en place du tri à la source des biodéchets ;

Vu la délibération n°D\_2021\_7\_2 du Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2021 relative à l'approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) contenant un plan d'actions pour l'application de la généralisation du tri à la source des biodéchets

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'AUTORISER le Président ou son représentant par délégation à signer la convention constitutive du groupement de commandes.**

- **DE DESIGNER Madame MICOU Corine, Vice-Présidente en charge de la gestion des déchets, comme représentant de la Communauté de Communes Val de Gâtine au sein de la commission d'analyse des offres et candidatures.**

**Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 09/07/2024  
Publié le  
Transmis en sous-préfecture le

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

